DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CM/056 : CONCOURS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 avril 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 31 mars 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 28
Absents : 01
Représentés : 00
Total des votes : 28

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin - ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – HOAREAU Séverine – GARRYER Patrick - MANORO Séverine - BOYER Elysée – TECHER Sophie – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – DALLEAU Hugory - NOURRY Adèle – PAYET Fabien - PLANTE Jessie – TECHER Paulin - BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie - CHARLEMAGNE Thierry - DE GERUS Thierry - LEBRETON Layna – ARMAND Jimmy.

Etaient absents : SINAPIN Marie Jacqueline

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Aucun

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 22.04.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-056-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Considérant le rôle essentiel des associations culturelles et amicales, notamment celles à caractère mémoriel, régimentaire et de sécurité civile, dans l'animation du territoire communal, le renforcement du lien social et la transmission des valeurs citoyennes ;

Considérant leur contribution à la préservation du patrimoine culturel, au devoir de mémoire, ainsi qu'au développement d'actions favorisant la cohésion entre les habitants de la commune de Salazie et la nécessité pour la collectivité de soutenir les initiatives portées par ces structures associatives, qui participent activement à la vie locale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité – 28 voix pour**

ARTICLE 1 :

- **D'attribuer, au titre de l'année 2026, des subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans les domaines culturel et amical, notamment les amicales régimentaires et les amicales de sapeurs-pompiers et autres associations ci-dessous désignées :**

ASSOCIATION	MONTANT
Association des Combattants et Anciens des Opérations Extérieures de la Commune de Salazie	2 000 €
Association Amiral Lacaze	2 000 €
Association Nout' Salazie	1 600 €
Amicale Régimentaire de Salazie	1 500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaire de Salazie	1 000 €
Association Fantaisie Quartier CASE Ilet à Vidot	1 000 €
Aidez-Nous Les Uns Les Autres	2 000 €
Association CHELS	1 000 €
Compagnie LOLITA MONGA	7 000 €
Foyer Socio-Educatif du Collège Auguste Lacaussade de Salazie	1 000 €
LES ENFANTS D'ANCHAING	3 000 €
TOTAL	23 100 €

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de ces dépenses au budget communal 2026, chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-056-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-056-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026